



JOURNEE CITOYENNE EDITION 2025

C'était sous un beau soleil, que près de 50 habitants se sont mobilisés lors de la Journée Citoyenne pour améliorer le cadre de vie de la commune dans une ambiance conviviale.

Création d'une bibliothèque partagée, fleurissement, peintures et petits travaux dans les espaces publics, rénovation des équipements sportifs.

Un **grand merci à tous les bénévoles** pour leur engagement, leur énergie et leur bonne humeur !

MERCI



APPARTEMENT A LOUER



Centre du village.

F3 de 88 m² au 1er étage,
au-dessus de la Mairie.

Loyer : 540 €/mois + chauffage granulés communal)

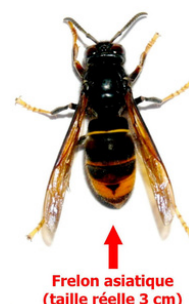
Dispo : 1er septembre 2025 - DPE : E

Contactez la Mairie pour une visite.:
mairie@chavannes-etang.fr

03 89 25 23 99

FRELONS ASIATIQUES VIGILANCE

Des signalements de frelons asiatiques ont été rapportés dans plusieurs communes voisines de Chavannes-sur-l'Étang. Ces insectes représentent une menace sérieuse pour les abeilles et peuvent présenter un risque pour les personnes, notamment en cas de piqûre.



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

⚡ Ne vous approchez pas des nids
⚡ En cas d'observation, merci de signaler la présence via la plateforme :
www.lefrelon.com

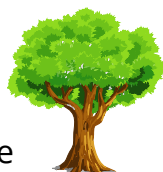


ADOPTER LES BONS GESTES

Dans le cadre de ses missions d'information et de prévention, la municipalité souhaite rappeler certaines règles essentielles à la vie en collectivité.

Entretien et plantation des haies

Conformément aux dispositions du Code civil, les règles suivantes s'appliquent en matière de plantation et d'élagage :



- Distances à respecter
 - Plantation à moins de 2 m de hauteur : minimum 0,50 m de la limite de propriété.
 - Plantation à plus de 2 m de hauteur : minimum 2 m de la limite.
- Obligations d'entretien
 - Les propriétaires doivent veiller à ce que les branches et végétaux n'empiètent pas chez les voisins ni sur la voie publique (trottoirs, chaussées).
 - Le voisin n'est pas autorisé à couper lui-même ces branches, mais peut en demander l'élagage.
 - En cas de location, l'entretien incombe au locataire.

Brûlage des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts (feuilles, branches, tontes...) est formellement interdit, conformément à la réglementation en vigueur (circulaire ministérielle du 18 novembre 2011).



Des solutions alternatives existent :

- Compostage individuel (épluchures, tontes...)
- Broyage et paillage pour enrichir les sols
- Apport en déchèterie : Centre de Valorisation de Retzwiller

Nuisances sonores



Bien qu'aucun arrêté municipal spécifique ne réglemente les horaires d'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses, bétonnières...), il est demandé à chacun de faire preuve de bon sens et de respect du voisinage.

Les horaires suivants sont recommandés :

- Du lundi au samedi : de 8h à 12h et de 13h30 à 19h
- Interdiction le dimanche et les jours fériés

Propreté de l'espace public



La commune rappelle que les déjections animales doivent impérativement être ramassées, que ce soit pour les chiens ou les chevaux. Les trottoirs, chemins et voies publiques doivent rester propres pour le confort et la sécurité de tous.

Pour le bien-être de chacun, nous vous remercions pour votre vigilance et votre engagement à respecter ces règles de bon voisinage. Elles participent au cadre de vie agréable que nous partageons à Chavannes-sur-l'Étang.



COMMERCE LOCAL

LE CABAS DU TERROIR



Des chips alsaciennes 100 % locales à Chavannes-sur-l'Étang ! La Choucrouterie Claude innove et régale les gourmands avec ses Hopla Chips, des chips artisanales produites à Chavannes-sur-l'Étang, dans le respect du savoir-faire régional. Labellisée Artisan d'Alsace, l'entreprise incarne parfaitement la richesse et l'authenticité de notre territoire. Une belle mise en valeur du commerce local, soutenue par la Communauté de communes Sud Alsace Large, Toute l'Alsace, Imaginalsace et la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA).

NOUVELLES MESURES DE CIRCULATION

Depuis le 19 juin 2025, deux changements importants sont entrés en vigueur afin de renforcer la sécurité routière.

✓ **Mise en place d'une Zone 30**

Les voies suivantes sont désormais limitées à 30 km/h :

- Chemin des 4 Vents
- Rue des Vergers
- Rue du Noyer
- Des panneaux de signalisation ont été installés pour matérialiser cette zone.



⊘ **Sens interdit**

Le chemin des 4 Vents devient interdit à la circulation dans le sens partant de la rue du Noyer vers la rue d'Alsace.

Un panneau « Sens interdit » a été posé à l'intersection concernée.

Merci à tous les usagers de la route de faire preuve de vigilance et de bien respecter la nouvelle signalisation, mise en place pour la sécurité de tous.





AGENDA

Samedi 6 septembre

Nature en fête – AEP, CHAMALLOW & la Commune.

Une journée d'activités pour petits et grands, suivie d'un grand bal champêtre en soirée.

Dimanche 21 septembre

Fête patronale – Conseil de Fabrique

Un rendez-vous traditionnel pour toute la communauté.

ACTIVITES SPORTIVES & LOISIRS

L'AEP propose des activités accessibles à tous. Possibilité de venir tester gratuitement une séance.

Tennis de table

Ouvert à tous niveaux



Randonnées accompagnées

- Dimanche 29 juin : Saint-Hippolyte (Doubs)
- Samedi 20 juillet : Entre sel et charbon
- Dimanche 31 août : Mines d'argent
- Dimanche 5 octobre : Dans les vignes allemandes

www.aep-chavannes-sur-letang.fr
president@aep-chavannes-sur-letang.fr



BEL ETE !



HORAIRES D'ETE DE LA MAIRIE

Le poste de secrétaire de mairie étant actuellement vacant, la commune met en place un service minimum pour les mois de juillet et août.

✓ La mairie reste accessible sur rendez-vous les jeudis.

FERMETURE DE LA MAIRIE du 14 au 27 juillet inclus



En cas d'urgence, vous pouvez contacter la mairie par email à :
mairie@chavannes-etang.fr

Par ailleurs, la commune recherche activement un(e) secrétaire de mairie. Si vous êtes intéressé(e) ou connaissez une personne susceptible de l'être, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

MAIRIE DE CHAVANNES-SURL'ETANG

9, rue de Bellefontaine
68210 Chavannes-sur-l'Etang
Tél : 03 89 25 23 99

mairie@chavannes-etang.fr | www.chavannes-etang.fr

